

DEL-2025-33

**Extrait du registre
des délibérations du
Conseil d'administration**

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 04 DECEMBRE 2025

**Nombre de membres du
Conseil d'administration :**
17

Présents :
Pouvoirs :
Votants :
Ne prend pas part :

Les administrateurs

AKKARI Maya
BEYAERT Solène
BIRABEN Anne
BONNEAU Stéphanie
BROSSEL Colombe
COBLENTZ Emmanuel
CONNAULT François
GILAT Sylvain
GOUILLART Emmanuelle
KOMITES Pénélope
LECOQ Jean-Pierre
LEMARDELEY Marie-Christine
MARINETTI Angela
MESSAS Emmanuel
RENNER Marc
RIBON Pascale
SIMONDON Paul

La Présidente

LEMARDELEY Marie-Christine

Le Secrétaire de séance

BEYAERT Solène

L'an deux mille vingt-cinq, le 04 décembre à 14h30, les membres du Conseil d'administration, dûment convoqués le 24 novembre 2025 se sont réunis, à l'amphithéâtre de l'Institut Pierre-Gilles de Gennes, sous la Présidence de Madame Marie-Christine LEMARDELEY.

Objet : APPROBATION DE LA CONVENTION DE TRANSFERT DE GESTION DES LOCAUX DE L'IPGG PAR LA VILLE DE PARIS

Le Conseil d'administration de l'ESPCI Paris-PSL,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et en particulier l'article L.1321-2 ;

Vu le Code général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2111-2, L.2123-3 à L.2123-6, R.2123-10 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil de Paris en date des 11 et 12 juillet 2005 instituant une Régie disposant de l'autonomie financière et de la personnalité morale et lui transférant la gestion de l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2012 DDEEES 169 des 24 et 25 septembre 2012 autorisant la signature d'une convention de transfert de gestion volontaire du domaine public de la Ville de Paris afin de mettre à disposition de l'ESPCI les locaux de la rue Jean Calvin et la convention du 22 mars 2013 transférant la gestion du volume de l'immeuble situé 6 rue Jean Calvin à Paris 5e pour une durée de 12 ans ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2025 DAE 70 des 7, 8, 9 et 10 octobre 2025 portant renouvellement du transfert de gestion du volume 6 rue Jean Calvin à l'ESPCI ;

Considérant que la convention de transfert de gestion volontaire de l'immeuble situé 6 rue Calvin à Paris (Institut Pierre Gille de Gennes) est arrivée à échéance le 22 septembre 2025,

Considérant le projet de convention de renouvellement prévoyant de prolonger le transfert de gestion pour une durée de 12 ans à compter du 22 septembre 2025,

Considérant que la mise à disposition de ce bâtiment est consentie à titre gratuit à l'ESPCI,

Considérant que la Ville de Paris, en tant que propriétaire du bâtiment, en conserve les obligations en termes d'assurance,

Oui le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Article 1 : Dit que la convention de transfert de gestion de l'Immeuble IPGG, 6 rue Jean Calvin, à Paris 75005 est prolongée jusqu'au 22 septembre 2037.

Article 2 : Autorise la Présidente de l'ESPCI Paris-PSL ou son représentant à signer la convention de transfert de gestion avec la Maire de Paris.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture de Paris, publiée sur le site internet de l'école et mise à disposition du public sur un registre papier.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La Secrétaire de séance

Solène BEYAERT



La Présidente

Marie - Christine LEMARDELEY

